

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**AMBES- Installation d'un radar météo HYDRIX par la Société NOVIMET sur le
château d'eau de Beaugard - Convention - Autorisation-**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par courrier en date du 8 juillet 2010 la Société Novimet, installateur et exploitant de radars météorologiques, domiciliée Quartier des Garennes, 11 boulevard d'Alembert – 78 280 Guyancourt – pour le compte de l'institut Français de la Vigne et du vin, domicilié au Domaine de l'Espiguette – 30 240 Le Grau du Roi, a sollicité la Communauté urbaine de Bordeaux, aux fins d'implanter un radar météo HYDRIX sur le château d'eau de Beaugard à Ambès (parcelle communautaire n°04 AM 92),

La Communauté urbaine de Bordeaux a donné son accord pour l'installation de ce dit radar au profit de la société Novimet dans le cadre de l'amélioration des données de prévisions météorologiques du Télécontrôle RAMSES sur le territoire Communautaire.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. La société Novimet s'engage à établir uniquement sur la parcelle les ouvrages suivants : un radar HYDRIX comprenant deux éléments, l'un aérien (tourelle, antenne, boîtiers électroniques d'émission et réception) qui sera implanté sur la plateforme sommitale, l'autre un châssis de contrôle du radar et de traitement des données qui sera installé sur la plateforme panoramique située sous le réservoir.

La parcelle n°04AM92 et appartenant à la Communauté urbaine de Bordeaux sera mise à disposition pour une période de trois ans.

L'ensemble de ces dispositions sera reprise dans une convention établie entre la Société Novimet (l'occupant) représentant l'institut Français de la vigne et du Vin et Lyonnaise des Eaux (le concessionnaire) et la Communauté urbaine de Bordeaux. Cette convention déterminera les dispositions d'exploitation et de restitution des données radar alimentant le système RAMSES, de lutte contre les inondations sur le territoire communautaire.

Au terme de ce délai, les superficies visées par la convention feront retour gratuitement, sans indemnité, à la Communauté urbaine de Bordeaux. La société Novimet remettra au préalable dans l'état initial et à ses frais les surfaces mises à disposition par la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales;
VU le code général de la propriété des personnes publiques;
VU l'arrêté de mise à disposition de la parcelle communautaire à titre provisoire;
VU l'avis de la commission Eau et Assainissement;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- La présente convention est nécessaire pour formaliser les dispositions d'exploitation, d'entretien, et de restitution des données radar alimentant le système RAMSES, de lutte contre les inondations.
- Cette occupation précaire et révocable est fixée pour une durée de trois ans maximum.

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de la convention annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention autorisant l'usage de la parcelles, propriétés du Communauté urbaine de Bordeaux, afin d'y installer les équipements définis dans la convention ;

Article 3 : d'autoriser tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 30 SEPTEMBRE 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2010</p>

M. JEAN-PIERRE TURON